

Maison du Peuple d'Europe

Développer une identité
européenne progressiste et
démocratique

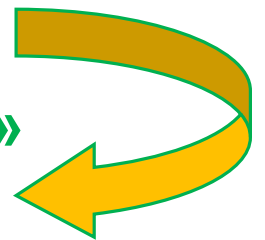


Comment ?

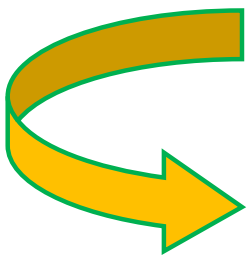
En soutenant les objectifs
européens poursuivis par les
associations citoyennes
progressistes et démocratiques
établies en Belgique et ailleurs

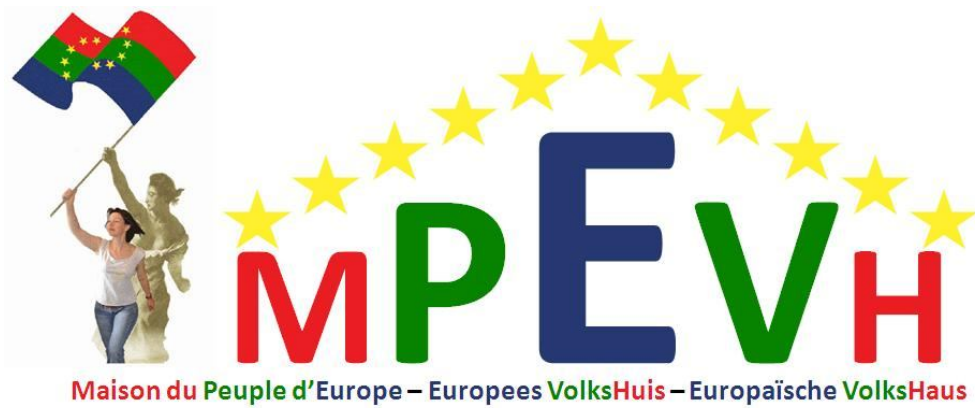


Proximité
Espace « Public Européen »



Progrès
Social et Démocratique





CONTENU

La Maison du Peuple d'Europe 3

Introduction.....	3
I. Proximité et espace public européen.....	4
1. 1. Proximité	4
1. 2. Espace public européen	5
II. Progrès, social et démocratie.....	6
2. 1. Assistance, conseil et équipement partageable.....	6
2. 2. Formation et aide à l'organisation	7
2. 3. Lieu de rassemblement citoyen convivial	7
Conclusion	7

La Maison du Peuple d'Europe

Introduction

La nationalité⁽¹⁾ d'un État et la résidence⁽²⁾ dans un État membre de l'Union européenne offrent à chaque citoyen européen les droits suivants :

- Droit de libre circulation et de libre séjour⁽¹⁾
- Droit de vote et d'éligibilité au Parlement européen⁽¹⁾
- Droit de vote et d'éligibilité aux élections locales⁽¹⁾
- Droit à la protection diplomatique et consulaire⁽¹⁾
- Droit d'initiative citoyenne européenne⁽¹⁾
- Droit de pétition devant le Parlement européen⁽²⁾
- Droit de déposer une plainte auprès du médiateur européen⁽²⁾

À ce jour, tout le monde ne jouit pas de ces droits de façon homogène et égale.

Les **citoyens européens** possédant les diplômes les plus élevés et d'importants moyens financiers exercent plus facilement les droits liés à cette citoyenneté européenne. Il en va de même pour les citoyens disposant des moyens pour s'informer sur leurs droits. Ces citoyens composent souvent la « communauté » des experts et des personnes compétentes dans les secteurs liés à l'Union. Ils sont à même d'exercer le droit de formuler et de faire entendre leur avis dans les domaines de compétence de l'Union.

Par contre, pour le « citoyen ordinaire », jouir des droits de citoyenneté européenne n'est pas évident, et cela s'avère encore plus difficile pour les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Aux **citoyens européens** sont octroyés tous les droits ci-dessus⁽¹⁾, alors que les **résidents européens** jouissent seulement des deux derniers droits⁽²⁾, qui sont les premiers exemples de droits européens de résidence, à savoir le droit d'adresser une pétition au Parlement européen et le droit d'adresser une plainte auprès du médiateur européen.

A côté des « citoyens et résidents ordinaires », il y a les « citoyens et les résidents engagés » que sont les syndicats et les associations agissant dans les domaines du social, des droits de l'homme, du développement transsectoriel de la société civile et de la participation des citoyens, ainsi que les mutuelles, les entreprises coopératives et d'économie sociale et les entreprises d'actionnariat salarial. Ces citoyens et résidents engagés peuvent servir d'intermédiaires actifs entre l'UE et chaque femme et homme cherchant à faire valoir ses droits européens et ses droits humains, ou encore à faire entendre leur voix auprès de l'UE à travers des pétitions, initiatives ou lors des délibérations démocratiques.

Or, dans la pratique, les « sujets européens » ne sont généralement pas à l'agenda de ces organisations nationales.

Entre ces deux catégories de citoyens et de résidents, il y a en outre des travailleurs nationaux et transnationaux, dont la plupart sont des jeunes diplômés hautement qualifiés et travaillant pour des entreprises et sociétés de secteurs d'activité transnationale. Nombre d'entre eux sont des stagiaires avec des contrats d'immersion professionnelle, très mal payés, quel que soit leur diplôme et leur expérience, et ce sans suivi ni comptabilité des droits sociaux, tels congés ou heures supplémentaires.

La Maison du Peuple d'Europe se veut être particulièrement au service des citoyens et résidents européens « ordinaires », des citoyens « engagés » dans les syndicats et les associations nationales, dans les mutuelles, dans les entreprises coopératives, de l'économie sociale, de l'actionnariat salarial, et enfin des travailleurs nationaux et transnationaux, incluant les jeunes chômeurs et stagiaires hautement qualifiés, surdiplômés, et souvent exploités au niveau transnational. Cet ensemble de citoyens et résidents européens serait mis en relation fructueuse avec les décideurs européens via la Maison du Peuple d'Europe : à savoir les Parlementaires et Sénateurs belges qui s'occupent des Affaires européennes, les Ministres et Secrétaires d'États chargés des politiques européennes, et les Euro-députés.

L'objectif de la Maison du Peuple d'Europe est clairement de faciliter l'émancipation des travailleurs européens, de faire du lobbying aux niveaux législatif et politique, pour améliorer le bien-être et la qualité de la vie de tous les citoyens résidant en Belgique, et aussi de développer une vision sociale et démocratique de la société européenne.

I. Proximité et espace public européen

1. 1. Proximité

Les débats nationaux relatifs à l'Union Européenne manquent de proximité avec celle-ci. Cela découle du sentiment selon lequel on ne maîtrise pas la manière dont les décisions sont prises au niveau européen, et, de la conviction selon laquelle seul le niveau national est proche des citoyens.

Toute question posée au sujet de l'Europe est par conséquent davantage analysée et jugée au niveau national. Et de fait, la participation aux débats sur l'Europe reste limitée à une élite. Certes, l'information est accessible à tous, mais la multitude des progressistes et démocrates européens qui composent le « peuple européen », souvent groupée en réseaux associatifs proches des citoyens et des résidents, peinent à leur transmettre les débats et les échanges d'informations et d'opinions.

En conséquence, les politiques européennes annexes et connexes au Marché intérieur, au social, à l'environnement, à la culture et à l'éducation, à la liberté de circulation des personnes, semblent toutes tombées du ciel, et les eurocrates ont donné l'impression d'imposer leurs volontés aux gouvernements nationaux démocratiquement élus.

Cette représentation existe parce qu'il n'existe pas d'outil relais tel que la Maison du Peuple d'Europe.

Prenez par exemple : avant que le Parlement européen n'ait adopté la directive sur la libéralisation du service postal, Alain Hutchinson, Euro-député PS, avait lancé une pétition à l'attention des membres du Parlement en disant que nombreux étaient les citoyens européens qui attendaient de leurs représentants d'empêcher cette proposition de directive. Cependant, il n'avait collecté que 127 813 signatures à travers toute l'Europe car les réseaux associatifs n'avaient pas répondu à son appel. Ces réseaux se sont « réveillés », mais malheureusement trop tard, c'est-à-dire après que la directive ait été approuvée par le Parlement européen pour être ensuite traduite en loi belge.

La Maison du Peuple d'Europe, si elle avait déjà existé, aurait pu transmettre à temps le message de Hutchinson aux syndicats et aux ASBL's nationales agissant dans les domaines du social, du développement trans-sectoriel de la société civile progressiste et la participation des citoyens, pour qu'ils organisent des débats sur ce sujet européen dans leurs entités locales et sectorielles.

La Maison du Peuple d'Europe est la réponse au sentiment de manque de proximité car elle peut fournir des moyens de maîtriser les décisions prises au niveau européen.

La Maison du Peuple d'Europe vous renforce

- Fiabilité des sources d'information utilisées par les ASBL's
- Mobilisation des informations et des opinions européennes
- Relai de transmission des opinions issues des débats au niveau local et/ou sectoriel vers le Parlement européen

1. 2. Espace public européen

L'exercice de la citoyenneté européenne ne peut se passer de l'implication des citoyens, des résidents, et des associations progressistes et démocrates de la société civile belge dans l'élaboration des politiques européennes. Il faudrait donc lier les syndicats et les ASBL's nationales, les entreprises coopératives, d'économie sociale, ainsi que l'actionnariat salarial, et les travailleurs de niveau transnational, aux Parlementaires et Sénateurs belges qui s'occupent des politiques européennes, aux Ministres et Secrétaires d'Etats chargés des politiques européennes, et aux Députés progressistes et démocrates du Parlement européen.

En Europe, la démocratie participative se concrétise via un nouvel instrument: l'initiative citoyenne (1 million de signatures pour inviter le Parlement européen à pousser la Commission européenne à élaborer un nouveau projet législatif ; mais aussi via les initiatives suivantes :

- les demandes d'avis exploratoires sur des questions transversales,
- les consultations systématiques sur les livres verts et les livres blancs, réalisées de plus en plus souvent par internet : toute personne ou partie concernée peut ainsi y exprimer son point de vue, conformément à l'approche adoptée par la Commission, consistant à faire appel à la participation de tous,
- les coopérations ad hoc (auditions, conférences communes, forums et les meetings),
- les groupes d'experts indépendants,
- en ce qui concerne le Comité économique et social européen (CESE) et sa fonction horizontale de synthèse, d'autres contributions sont envisagées, afin de renforcer son rôle d'animateur du dialogue avec la société civile progressiste.

Tous ces outils de la démocratie participative européenne doivent être mobilisés afin de renforcer le rôle des décideurs politiques européens tel que les députés européens et les ministres, et les secrétaires d'Etats chargés des affaires européennes et trans-nationales.

Il faudrait approfondir l'outil afin de trouver une réponse participative cohérente à la question « comment garantir la participation de tous ? », notamment des personnes et des groupes en situation de pauvreté ou de précarité, et d'exclusion sociale, au droit de donner leur avis dans les domaines de compétence de l'Union Européenne. Il faudrait peut-être envisager de lier les outils de la démocratie participative locale qui existent en Belgique avec ceux de la démocratie participative européenne. Et ainsi appliquer comme règle dans les actes et positions des représentants des législateurs Européens, la politique de la règle la plus favorable, la meilleure pour les peuples d'Europe, en incorporant un outil de gestion des incidences et des répercussions à chaque décision, même financière.

Cependant, seules des synergies étroites permettront d'obtenir des résultats positifs à l'implication des citoyens, des résidents, et des associations progressistes et démocrates de la société civile belge dans une Maison du Peuple d'Europe, si l'on veut que tout ce monde joue un rôle de proposition et de soutien sur le terrain des politiques progressistes européennes et propose de nouvelles initiatives en appliquant la démocratie participative.

Il faut mettre en synergie les activités des ASBL's progressistes, des syndicats, des entreprises, avec les activités des députés progressistes et démocrates belges au Parlement européen, de nos Ministres nationaux qui participent aux réunions du Conseil de l'Union européenne, et des membres progressistes et démocrates chargés des Affaires européennes dans les Commissions parlementaires de la Chambre et du Sénat.

Ainsi faisant, nous parviendrons à intégrer l'exercice de la citoyenneté européenne en regroupant les citoyens et les résidents ordinaires ainsi que les citoyens et résidents engagés dans la société civile et politique progressiste et démocrate de Belgique afin de développer sur notre territoire un débat politique entre citoyens et résidents européens. Nous participerons ainsi à la création d'un espace démocratique européen.

II. Progrès social et démocratique

2. 1. Assistance, conseil et équipement partageable

Pour qu'une Maison du Peuple d'Europe soit un centre efficace de service et d'action pour le « peuple européen » de Belgique, elle devrait être non simplement un espace physique ouvert et proche des députés belges au Parlement européen, de nos Ministres nationaux qui participent aux réunions du Conseil de l'Union européenne, et des membres progressistes et démocrates chargés des Affaires européennes dans les Commissions parlementaires de la Chambre et du Sénat, mais elle doit également proposer les services suivants d'assistance et de conseil, accessibles directement et via Internet :

- **Un service d'accueil et d'information pour les citoyens et les résidents lambda qui souhaitent s'intéresser aux sujets européens** et savoir notamment pourquoi notre Europe n'est pas sociale, et ce qu'il faut faire pour arriver à une Europe sociale, démocratique et du progressiste.
- **Un service de conseil au sujet des personnes « de contact » dans les institutions de l'UE** et au niveau des actions à réaliser lors des étapes du processus décisionnel, sans oublier le conseil sur la mise en place de coalitions et d'alliances.
- **Un service d'assistance sur comment mettre en œuvre une initiative citoyenne** pour que plus d'un million de citoyens européens, d'un nombre significatif d'États Membres de l'UE puissent inviter la Commission à proposer une nouvelle version d'un projet législatif.
- **Un service de transmission sur le terrain des activités législatives menées par les députés européens et belges, et par les Sénateurs et les Ministres chargés des Affaires européennes, finalisées à la mise en place d'une Europe sociale, démocratique et progressiste**, pour que le « législateur » ne se sente pas « seul » dans ses batailles, mais soutenu et renforcé dans son activité parlementaire par des activités menées dans sa circonscription électorale.
- **Un service de transmission des demandes et besoins exprimés par les acteurs de terrain vers les députés européens et belges, et vers les Sénateurs et les Ministres chargés des Affaires européennes**, afin de permettre au « législateur » d'être en connexion avec ses réalités territoriales, et faire ainsi en sorte que l'Union Européenne soit la plus proche possible de ses citoyens.

Le développement d'un centre de conseil pour les citoyens et les résidents serait intéressant à la fois pour les citoyens et pour les députés européens et belges, les Sénateurs et les Ministres.

2. 2. Formation et aide à l'organisation

L'Union Européenne constitue un système de règles plutôt incompréhensibles pour la population ; elle est perçue comme un « ennemi », comme un élément négatif. La Maison du Peuple d'Europe pourrait élaborer une série de « documents de base » visant à préparer des personnes non-expertes en matières européennes à agir pour l'« Europe ». Le but de ces outils d'information (sur papiers, transparents, et vidéos) est de familiariser et d'informer de manière simple et claire les citoyens et les résidents ordinaires ainsi que les citoyens et résidents engagés dans les ASBL's afin de leur transmettre les connaissances et compétences nécessaires, pour les transformer en acteurs européens du progrès social, sociétal et démocratique.

Des cours de formation sur le fonctionnement des institutions européennes seront aussi envisagés. Le but de ces formations sera de préparer les personnes à participer aux débats et aux campagnes de sensibilisation et de promotion qui seront organisés par la Maison du Peuple d'Europe, via des exposés qui les familiariseront avec les sujets européens.

PROGRAMME DE FORMATION	
Thèmes	Formateurs
Histoire de l'Europe sociale (directives sur l'emploi et sur la participation des travailleurs)	Anciens acteurs des législations et dialogues sociaux
Histoire du dialogue social européen	Anciens acteurs des législations et dialogues sociaux
Directives et réglementations actuelles	Experts et juristes
Plaidoyer citoyen	Experts et ex-lobbyistes
Présentation du débat sur les réformes aux directives actuelles	Acteurs actuels des législations et dialogues sociaux, experts et juristes
Travaux pratiques de participation aux débats (le cadre législatif et les réformes en cours)	Acteurs actuels des législations et dialogues sociaux, syndicalistes, entrepreneurs, responsables associatifs

2. 3. Lieu de rassemblement citoyen convivial

La Maisons du Peuple d'Europe fournit des équipements communs, partageables et technologiquement avancés: salles de réunion équipées pour effectuer des vidéo-conférences, des réunions, des formations... Des espaces de bureaux communs pour les asbl, une cafeteria, une cuisine et une salle de fêtes.

La première tâche étant de rassembler les syndicats, les associations belges actives dans les domaines du social, des droits de l'homme, du développement trans-sectoriel de la société civile progressiste et de la participation des citoyens, ainsi que les mutuelles et les entreprises coopératives, de l'économie sociale, et celles de l'actionnariat salarial ; mais aussi de les assister et conseiller à développer des activités de pression législative et politique au niveau européen. Il faudrait prévoir des bureaux à loyer modéré pour les ASBL's intéressées.

L'équipement et les structures de la Maison du Peuple d'Europe devront être mis à la disposition des citoyens et des résidents lambda et des citoyens et résidents engagés dans les ASBL's et dans les autres structures sociales et de l'économie, pour participer au développement d'une identité européenne progressiste et démocratique.

Les lieux de rassemblement conviviaux de la Maison du Peuple d'Europe faciliteront l'interconnaissance des activités des uns et des autres, les échanges d'expériences et de savoir-faire, et encouragera à la fois de nouveaux projets et l'organisation de campagnes de sensibilisation et de promotion.

Conclusion

La Maison du Peuple d'Europe est à la fois une réponse au manque de proximité et à l'absence d'un espace public européen, et est au service du progrès, du social et de la démocratie.

Son but principal est de développer une identité européenne progressiste et démocratique. Elle partage des lieux communs et établit des liens **afin de faire évoluer et renforcer**:

- o la citoyenneté sociale au niveau européen.
- o la citoyenneté culturelle au niveau européen.
- o L'intégration européenne des résidents.
- o la démocratie participative européenne au sein des institutions européennes.
- o la démocratie participative dans les Sociétés Européennes, les Sociétés Coopératives Européennes et les Organisations Non Gouvernementales Européennes (SE, SCE, ONGE).
- o la protection des droits existants liés à la citoyenneté européenne.
- o de nouveaux droits de citoyenneté européenne.

Elle poursuit la réalisation de ces buts en regroupant toutes les associations citoyennes progressistes et démocratiques de Belgique afin de développer sur notre territoire un débat politique citoyen européen et en participant ainsi à la création d'un espace démocratique européen.

Par l'organisation de campagnes de sensibilisation et de promotion, la Maison du Peuple d'Europe veut contribuer à la politisation de la citoyenneté européenne, et par cela, à la construction d'une Europe politique.

Contacts:

Michèle Coppens: [coppensmi\(at\)infonie.be](mailto:coppensmi(at)infonie.be)
Anne-Hélène Gruber: [ahgruber\(at\)gmail.com](mailto:ahgruber(at)gmail.com)

Laila Ghozzi: [lailagho\(at\)gmail.com](mailto:lailagho(at)gmail.com)
Pietro Emili: [pietro.emili\(at\)mpe-hve.be](mailto:pietro.emili(at)mpe-hve.be)



Faites un don !

Banque BE14 1030 2962 5383

Editeur responsable : La Maison du Peuple d'Europe asbl

355, Avenue de la Basilique – 1081 Bruxelles

N° d'entreprise 0521.710.837 - Banque BE14 1030 2962 5383

www.mpe-hve.be info@mpe-hve.be Tel : +32 (0)485 92 56 81